



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-quatrième session

Genève, 3-7 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de faire sentir ses effets et de donner lieu à des restrictions de déplacement. En 2021, la CNUCED a pourtant su surmonter ces bouleversements et reprendre ses activités de coopération technique de manière spectaculaire. Aussi bien les ressources extrabudgétaires que les dépenses globales ont atteint de nouveaux pics. Grâce à l'augmentation des contributions de quatre grandes sources de financement, les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique ont reçu le montant sans précédent de 51,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 54 %. Pour preuve de la participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les fonds mobilisés par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » se sont élevés à 1,8 million de dollars.

Les dépenses totales de la CNUCED consacrées aux activités de coopération technique ont augmenté de 33,5 % et atteint le montant record de 46,8 millions de dollars. Les activités menées en faveur des pays les moins avancés ont représenté 41 % du total (19,1 millions de dollars), ce qui constitue une progression de 22 % par rapport aux dépenses en 2020. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) sont restés les deux principaux produits de coopération technique, tandis que, pour la première fois, le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique occupait la troisième place du classement, selon la troisième édition de la publication de la CNUCED *Instruments de la coopération technique : Produire des résultats* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.II.D.5, Genève).

En 2021, la CNUCED a continué de donner la priorité aux activités d'assistance technique relatives à la COVID-19 et d'aider les pays en développement à se relever de la pandémie et à devenir plus résilients aux crises et aux chocs. Elle a su dématérialiser les activités de coopération technique et faire usage des nouvelles technologies pour les rendre plus efficaces, plus efficientes et plus durables.

En outre, la CNUCED s'est employée à améliorer la coopération entre les divisions et entre les institutions, à tenir compte des questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans ses activités de coopération technique, et à renforcer la gestion axée sur les résultats. En particulier, elle a beaucoup contribué à l'adoption de l'outil centralisé de planification, de suivi et de publication d'informations à l'échelle du secrétariat.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 août 2022).



Introduction

1. Le présent rapport a été établi afin de faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Il sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions que le Conseil a adoptées entre 2008 et 2021. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat de la CNUCED, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation des États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Le présent rapport rend compte des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2021. Il fournit une analyse des grandes tendances du financement et de l'exécution de ces activités et met en évidence les principales mesures que la CNUCED a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Il contient aussi quelques exemples et enseignements utiles. Il se clôt sur des conclusions et des propositions pour l'avenir.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser que les organismes non résidents soient pris en considération dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que le système des Nations Unies consacre plus d'aide au commerce et aux domaines connexes.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières allouées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED par les gouvernements des différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé et le secteur public ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte de l'ONU pour le développement.

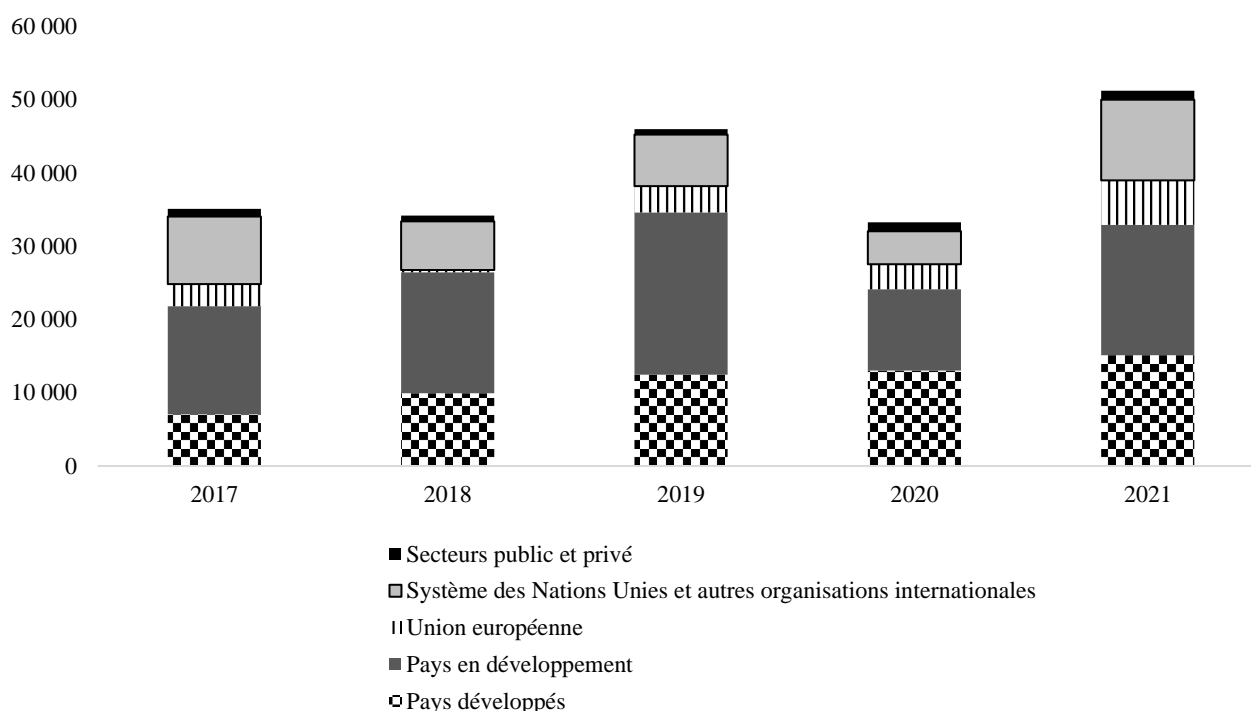
5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » et destinées à soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les ressources globales des fonds d'affectation spéciale. Compte tenu du rôle important que joue le Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système de développement des Nations Unies visant à mieux soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la section C du chapitre I rend compte de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au programme des administrateurs auxiliaires des Nations Unies ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ; elles sont présentées séparément à la section D du chapitre I.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

6. Source de financement essentielle des activités de coopération technique de la CNUCED, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale sont restées très instables. Après avoir chuté à 33,3 millions de dollars en 2020 sous l'effet de la pandémie de COVID-19, elles ont atteint le montant sans précédent de 51,2 millions de dollars en 2021, ce qui représente un bond de 54 % (fig. 1). Quatre grandes sources de financement (les pays développés, les pays en développement, l'Union européenne et le système des Nations Unies

et les autres organisations internationales) ont renforcé leur soutien aux activités de coopération technique de la CNUCED en 2021¹.

Figure 1
Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2017-2021
(En milliers de dollars)



Notes : Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. La plupart des fonds provenant des pays en développement sont autofinancés, peuvent consister en des prêts ou des dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/317/Add.2, tableau 15). Les contributions des pays développés et des pays en développement pour la période 2017-2020 ont été revues en fonction de la nouvelle classification.

7. Les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont augmenté pour la quatrième année consécutive. Elles se sont élevées à 15,1 millions de dollars (+16 % par rapport à 2020) et ont représenté 30 % des contributions volontaires globales. Sur ces 15,1 millions de dollars, un montant de 480 000 dollars (3 %) provenant de quatre pays développés était autofinancé et devait être alloué à des projets dans chacun de ces pays. En 2021, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande ont été les quatre principaux donateurs parmi les pays développés. Les contributions de l'Allemagne et de la Suisse aux activités de coopération technique de la CNUCED ont chacune avoisiné 3,6 millions de dollars. Ensemble, les contributions des quatre pays précités ont représenté 79 % des contributions totales des pays développés à la CNUCED.

8. Au vu du montant total des contributions versées au cours des cinq dernières années, l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas ont été de loin les trois principaux pays développés donateurs, le montant de leurs contributions respectives s'établissant entre 10 millions et 15 millions de dollars (fig. 2). Venait ensuite la Nouvelle-Zélande, dont les contributions cumulées s'élevaient à 4,4 millions de dollars. En 2021, les contributions des pays

¹ La classification des pays en fonction de leur niveau de développement répond à des besoins statistiques et n'exprime pas une opinion quant au niveau de développement de tel pays ou de telle région. Depuis décembre 2021, la Division de statistique n'utilise plus les catégories de régions en développement et de régions développées dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (M49), mais ces catégories peuvent continuer d'être appliquées. Dans la classification retenue par la CNUCED, la République de Corée fait partie du groupe des pays développés (tel qu'approuvé à la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (voir TD/B/68/3) ; pour de plus amples renseignements, voir la base de données UNCTADstat, classifications.

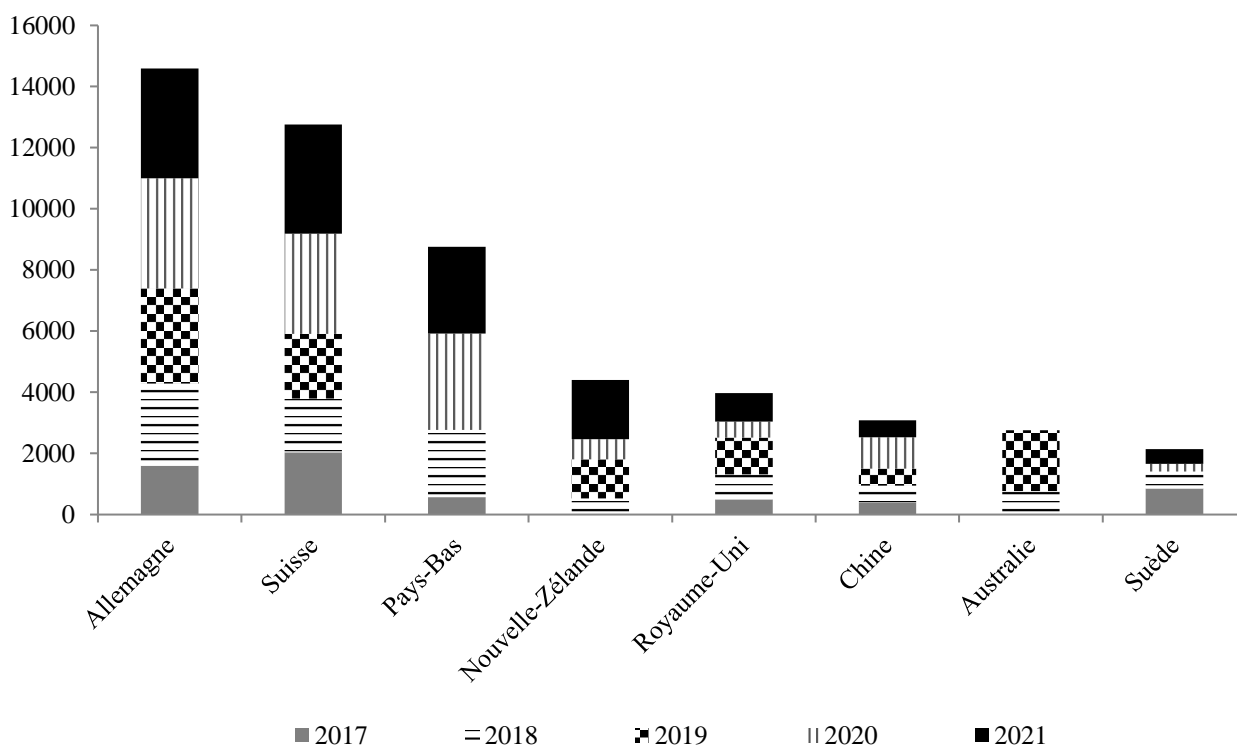
développés ont été principalement orientées vers le commerce électronique et l'économie numérique, la gestion et la modernisation des douanes, la gestion de la dette, la facilitation du commerce, le développement durable et l'environnement, l'investissement en faveur du développement, les mesures non tarifaires, et le programme Train for Trade.

9. En 2021, les contributions des pays en développement ont atteint 17,8 millions de dollars, soit une hausse de 6,7 millions de dollars (+60 %) par rapport à 2020, année où elles étaient au plus bas, à 11,1 millions de dollars. Ce rebond s'explique en grande partie par la contribution de 5,1 millions de dollars que l'Iraq a versée en vue de l'exécution d'un projet SYDONIA devant moderniser son administration douanière. En conséquence, la part des pays en développement dans les ressources des fonds d'affectation spéciale est passée de 33 % en 2020 à 35 % en 2021.

Figure 2

Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs

(En milliers de dollars)



10. Il convient de noter que 93 % des fonds provenant de pays en développement ont été alloués à des activités devant être menées dans ces pays et visant principalement à la mise en service des programmes SYDONIA (84 %) et SYGADE (6 %). Quatre pour cent de ces fonds (700 000 dollars) devaient servir à appuyer des activités de coopération technique de la CNUCED en faveur d'autres pays en développement. Dans cette catégorie, la Chine est restée le principal pays donateur, en versant une contribution de 550 000 dollars, tout comme en 2019 et 2018. Les 3 % restants correspondent à la contribution versée par la Barbade (500 000 dollars) pour accueillir la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En 2021, environ un tiers du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale était autofinancé et destiné à des projets dans les pays donateurs.

11. Les contributions de l'Union européenne ont crû de 78 %, passant de 3,4 millions de dollars en 2020 à 6,1 millions de dollars en 2021, ce qui a fait progresser la part de l'Union européenne dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale de 10 % à 12 % au cours de la même période. Ces contributions ont principalement servi à des activités concernant la modernisation des douanes (notamment un nouveau projet visant à améliorer les procédures douanières et le commerce dans les Îles du Pacifique (IMPACT) et le programme conjoint de la CNUCED et de l'Union européenne pour l'Angola), les mesures

non tarifaires, la gestion de la dette et les statistiques. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 14 millions de dollars à la CNUCED, ce qui représente 27 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale.

12. Les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales sont passées de 4,5 millions de dollars en 2020 à 11 millions de dollars en 2021 ; cette hausse de 146 % est principalement due à l'augmentation notable des contributions des organisations du système des Nations Unies. En conséquence, la part du système des Nations Unies et des autres organisations internationales dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 13 % en 2020 à 22 % en 2021. Dans cette catégorie, le Programme de développement des Nations Unies pour le développement (PNUD), Trade Mark East Africa, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ont été les principaux donateurs en 2021, le montant de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED étant compris entre 1 million et 2 millions de dollars.

13. Les contributions des secteurs public et privé ont représenté 1,2 million de dollars en 2021, un montant inférieur de 4 % à celui de 2020, mais encore supérieur de 19 % à la moyenne quinquennale 2017-2021. En conséquence, la part des secteurs public et privé dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a été ramenée de 4 % en 2020 à 2 % en 2021. Les contributions ont servi à financer plusieurs projets, dont un projet de système de règlement des différends faisant intervenir la technologie de la chaîne de blocs, financé par China Silk Road Group, des projets de collecte et de mise à jour de données relatives aux mesures non tarifaires pour certains pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, financé par le National Graduate Institute for Policy Studies (Japon), et des projets de formation portuaire dans le cadre du programme Train for Trade, financés par les autorités portuaires de plusieurs pays².

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et Compte pour le développement

14. Les ressources budgétaires ordinaires de l'ONU pour les activités de coopération technique sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35 du budget-programme de l'ONU. En 2021, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement ont augmenté de 76 % et atteint le montant record de 6,7 millions de dollars. En conséquence, leur part dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 11 % en 2020 à 14 % en 2021.

15. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique sont passées de 1,46 millions de dollars en 2020 à 1,80 millions de dollars en 2021 (+24 %) et ont surtout concerné les services consultatifs et la formation. Comme par le passé, les ressources du programme ordinaire de coopération technique allouées à la formation ont surtout servi à financer les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (« cours au titre du paragraphe 166 »). En 2021, deux cours régionaux (l'un pour l'Europe de l'Est et l'autre pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord) et huit cours de brève durée à l'intention des représentants en poste à Genève ont été organisés.

16. Le Compte pour le développement est un important programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l'ONU. Il regroupe les compétences normatives et analytiques de 10 entités d'exécution du Secrétariat, dont la CNUCED, afin de mener à bien des activités de coopération technique sur le terrain. En 2021, des dépenses d'un montant total de 4,9 millions de dollars ont été enregistrées au titre de 26 projets financés par le Compte pour le développement (voir TD/B/WP/317/Add.2, tableau 11) ; c'est plus du double des dépenses de 2020. La mise en œuvre de quatre projets conjoints à court terme de riposte à la COVID-19 est pour beaucoup dans cette hausse.

² Dans le présent rapport, les contributions d'Expertise France sont comptabilisées dans les contributions de la France, et non dans les contributions du secteur public.

17. Dans le cadre de la nouvelle et quinzième tranche, le Comité directeur du Compte pour le développement a approuvé le financement de trois projets de la CNUCED, représentant un budget total de 2,35 millions de dollars, soit 15 % du total de l'enveloppe financière du Compte pour le développement. Ces projets visaient à prendre la mesure et à rendre compte de la coopération Sud-Sud, à contribuer à l'évolution structurelle de l'économie des pays les moins avancés avant et après leur reclassement, et à innover dans la coordination et la facilitation des envois de secours grâce au système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence. En outre, la CNUCED participe activement à un projet dirigé par la Commission économique pour l'Afrique, qui tend à mesurer et à combattre les flux financiers illicites. La mise en œuvre de ces projets devrait débiter en 2023 après l'approbation du budget du Compte pour le développement par l'Assemblée générale.

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

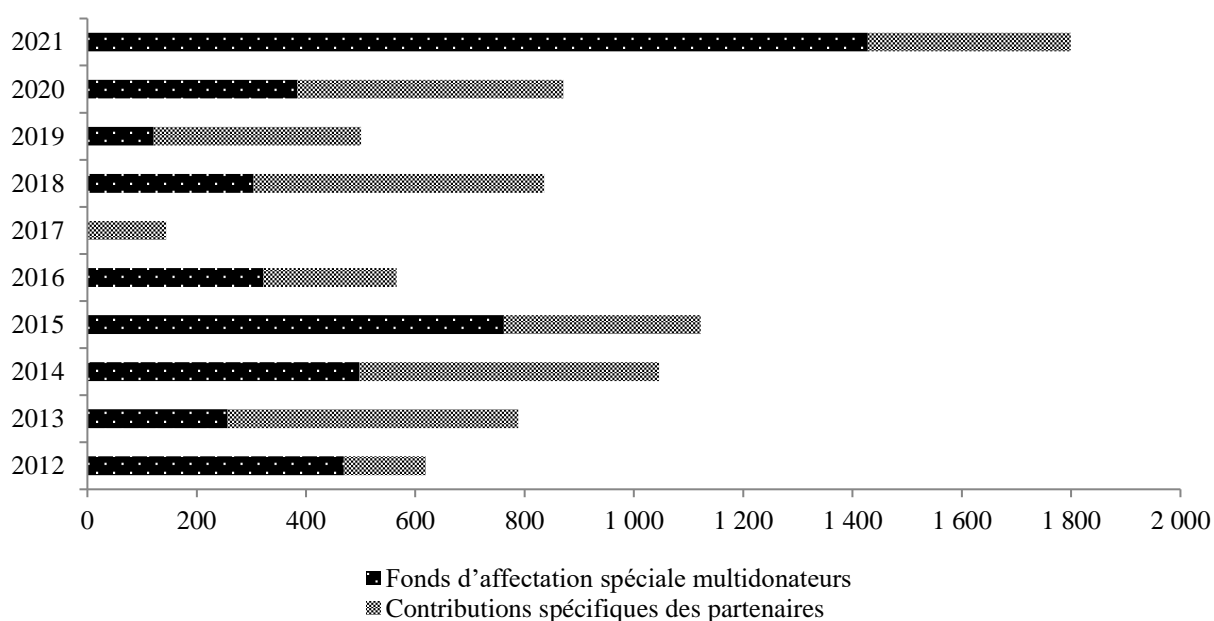
18. Lancé en avril 2008, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions chargé de coordonner les activités de commerce et de développement au niveau national. Dirigé par la CNUCED, il est constitué de 15 organismes résidents et organismes non résidents du système des Nations Unies. Au fil des années, il s'est imposé à l'intérieur du système des Nations Unies par son approche cohérente des questions de commerce et de développement.

19. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives propose des solutions complètes, notamment en élaborant des recommandations et en concevant des programmes visant à donner suite à ces recommandations au niveau des pays. Il a apporté une contribution directe et concrète à la réforme du système des Nations Unies en coordonnant des activités interinstitutions dans des pays donnés et en faisant appel à des mécanismes innovants de mise en commun de fonds tels que les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD.

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »

(En milliers de dollars)



1. Contributions spécifiques des partenaires

20. Les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions qu'un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2021, la CNUCED a continué de promouvoir les partenariats bilatéraux à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'un des principaux partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. La CNUCED a reçu une allocation de 370 588 dollars de l'ONUDI afin qu'un projet conjoint visant au renforcement de la compétitivité à l'exportation, élaboré en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident, soit poursuivi au Mozambique. Les meilleures pratiques issues de la coopération entre la CNUCED et l'ONUDI devraient être reprises par d'autres entités du Groupe interinstitutions lors de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

21. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD et organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. Conçus selon les principes directeurs du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ils visent à compléter les ressources de chaque organisme.

22. En 2021, la CNUCED a reçu une allocation de 221 945 dollars du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour la République-Unie de Tanzanie, à l'appui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2016-2021. Elle a aussi reçu une allocation de 825 000 dollars d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un programme sur l'économie numérique dans la région Pacifique et une allocation de 139 100 dollars du Fonds commun pour les objectifs de développement durable pour un projet conjoint en Égypte. Enfin, la CNUCED a reçu une allocation de 241 730 dollars pour sa participation au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan.

23. En 2021, les ressources mobilisées par la CNUCED par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale multidonateurs ont atteint le montant de 1,4 million de dollars (fig. 3), le plus élevé depuis la création du Groupe interinstitutions. Cela confirme que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs contribuent de plus en plus à la réforme du système des Nations Unies devant garantir la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

D. Financement du Programme des administrateurs auxiliaires

24. Outre les sources de financement précitées, certains donateurs appuient le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

25. En 2021, quatre pays (Allemagne, Arabie saoudite, Chine et Italie) ont contribué au programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED. Ensemble, ils ont parrainé cinq postes d'administrateurs auxiliaires dans quatre divisions de la CNUCED (voir TD/B/WP/317/Add.2, tableau 9). La contribution la plus importante a été apportée par l'Arabie saoudite, qui a parrainé deux postes d'administrateurs auxiliaires. L'Allemagne, la Chine et l'Italie ont chacune parrainé un poste. En raison de la pandémie de COVID-19, on comptait quatre postes d'administrateurs auxiliaires de moins qu'en 2020. Au vu de la reprise mondiale amorcée, la CNUCED devrait compter un plus grand nombre d'administrateurs auxiliaires en 2022.

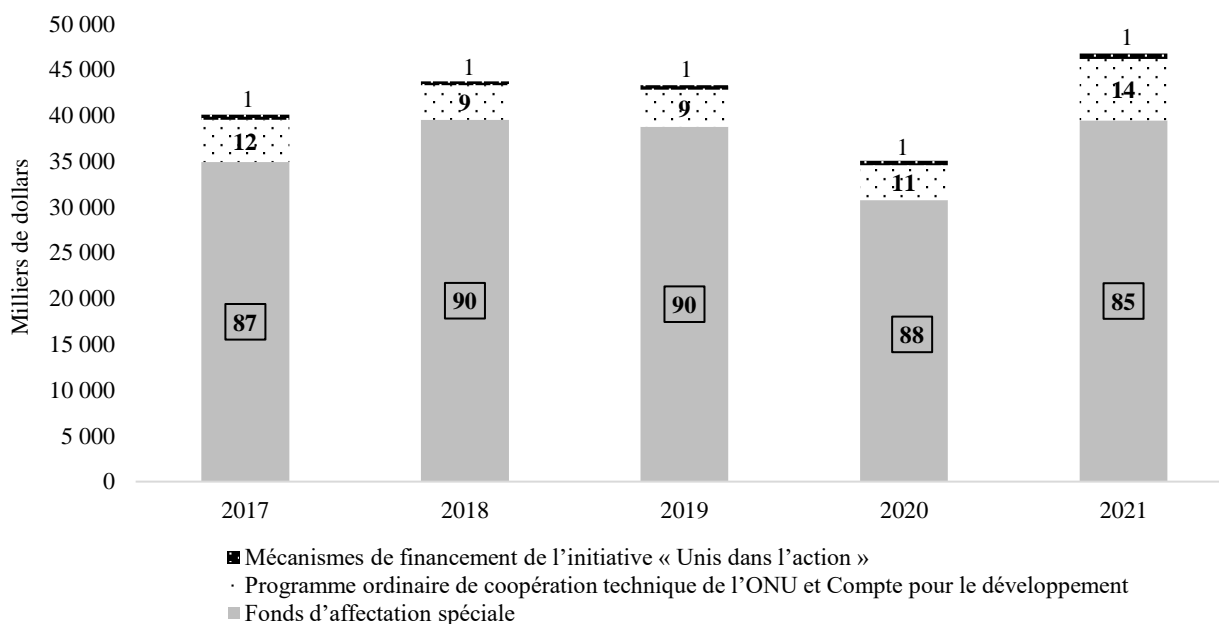
26. Le Programme des administrateurs auxiliaires offre à de jeunes administrateurs une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Pour un grand nombre d'entre eux, les formations reçues sont un tremplin à leur carrière. Étant donné qu'il obtient nettement moins d'administrateurs auxiliaires qu'il n'en demande,

le secrétariat de la CNUCED invite de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire à étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires, en particulier des personnes originaires de pays en développement.

II. Dépenses et répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique

27. Les dépenses globales engagées au titre des activités de coopération technique sont passées de 35 millions de dollars en 2020 au montant sans précédent de 46,8 millions de dollars en 2021, ce qui représente une hausse de 33,5 % (voir TD/B/WP/317/Add.2, tableau 2). Cette hausse a concerné toutes les sources de financement. Les dépenses engagées au titre des fonds d'affectation spéciale ont crû de 28 % et atteint 39,5 millions de dollars. Les dépenses engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont progressé de 76 % et atteint 6,7 millions de dollars, et les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », de 30 %, à 610 000 dollars. Par rapport aux dépenses totales de coopération technique, la part des fonds d'affectation spéciale a été ramenée de 88 % en 2020 à 85 % en 2021, tandis que celle du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement est passée de 11 % à 14 % (fig. 4).

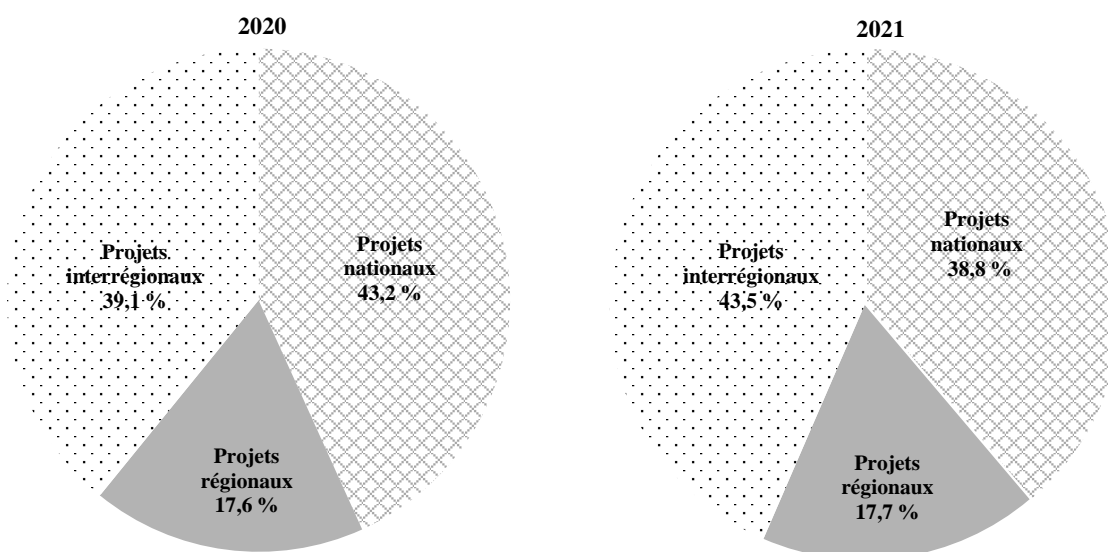
Figure 4
Dépenses de coopération technique par source
(En pourcentage)



A. Dépenses par type de projet

28. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont exécutés aux niveaux interrégional, régional et national. En 2021, les dépenses engagées au titre de ces projets ont sensiblement augmenté à tous les niveaux. Cependant, la part des projets nationaux dans les dépenses totales a été ramenée de 43,2 % en 2020 à 38,8 % en 2021. La part des projets interrégionaux est passée de 39,1 % à 43,5 %, et la part des projets régionaux est restée stable, à 17,7 % (fig. 5).

Figure 5

Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet

29. En 2021, les dépenses engagées au titre des projets nationaux ont augmenté de 20 % et se sont élevées à 18,1 millions de dollars. La plupart des 111 projets nationaux étaient autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs dans le cadre de programmes d'aide bilatérale, et ont porté principalement sur la réforme et la modernisation des douanes, et la gestion de la dette. Sur les dépenses au titre des projets nationaux, 9,9 millions de dollars (54 %) ont servi à l'exécution de 54 projets dans les pays les moins avancés, et 3,6 millions de dollars (20 %) à l'exécution de 22 projets dans 16 petits États insulaires en développement.

30. En 2021, les dépenses engagées au titre des projets régionaux ont augmenté de 34 % et se sont élevées à 8,3 millions de dollars. Cette hausse est surtout celle des dépenses engagées dans des projets en Asie et en Océanie (+68 % par rapport à 2020) et en Afrique (+34 % par rapport à 2020). Par contre, les dépenses engagées au titre de projets dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont chuté de 22 %.

31. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont les pays bénéficiaires appartiennent à plus d'une région. En 2021, en partie du fait de l'exécution de projets de riposte à la COVID-19, au titre du Compte pour le développement, qui concernaient plusieurs régions, les dépenses engagées dans cette catégorie ont augmenté de 48 % et atteint 20,4 millions de dollars. Les dépenses engagées au titre de projets interrégionaux ont contribué à la réalisation de divers produits de coopération technique.

B. Dépenses par produit

32. En 2021, les dépenses engagées au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 41,7 millions de dollars, soit 89 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (tableau 1). Le SYDONIA et le SYGADE sont restés les deux produits principaux. Entre 2020 et 2021, les dépenses engagées au titre du SYDONIA ont crû de 10 % en valeur, mais ont été ramenées de 48 % à 39 % en pourcentage des dépenses totales de coopération technique. En revanche, la part du SYGADE est restée stable, à 12 %. Pour la première fois, le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique a progressé, jusqu'à représenter 8 % des prestations totales et devenir le troisième produit le plus important. Venaient ensuite les produits concernant la facilitation des affaires, la facilitation du commerce, l'entrepreneuriat au service du développement durable, et le commerce durable et l'environnement, qui, cumulés, comptaient pour 15 % des prestations totales. Cinq produits représentaient chacun des dépenses à hauteur de 1 % à 2 % des

prestations totales. Le nombre des produits représentant moins de 1 % des prestations totales est passé de 18 en 2020 à 16 en 2021.

33. Bien que la pandémie de COVID-19 ait continué de peser sur les prestations de coopération technique, les dépenses engagées au titre des 28 produits ont crû de 32 % et les prestations ont été renforcées pour 21 de ces 28 produits. En valeur, les dépenses au titre du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique ont augmenté de 2,1 millions de dollars et atteint 3,7 millions, ce qui représentait plus du double de leur montant en 2020. Les dépenses ont augmenté de 1 million à 2 millions de dollars au titre, respectivement, du SYDONIA, du SYGADE et des produits concernant l'entrepreneuriat au service du développement durable.

Tableau 1

Dépenses de coopération technique par thème et par produit, en 2021

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2021 (en milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	136	0,29
Examens de la politique des services	8, 9, 17	10	0,02
Examens du cadre de la politique commerciale	17	109	0,23
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	337	0,72
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	3 692	7,89
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	882	1,89
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	277	0,59
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	1 456	3,11
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	290	0,62
Guides de l'investissement	9, 17	65	0,14
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	174	0,37
SYGADE – Système de gestion et d'analyse de la dette	17	5 711	12,21
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	552	1,18
Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	45	0,10
Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	247	0,53
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	399	0,85
Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	30	0,06
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	885	1,89
Facilitation des affaires	8, 16	2 278	4,87
Facilitation du commerce	10, 16	1 819	3,89
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	18 461	39,47
Statistiques	17	682	1,46
Facilitation de la comptabilité et de la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable	12, 17	211	0,45
Investissement et santé publique	3, 9	47	0,10
Accords internationaux d'investissement	17	303	0,65

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2021 (en milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Autonomiser les populations, investir dans l'avenir			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	383	0,82
L'entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	1 562	3,34
Train for Trade	8, 9, 14, 17	627	1,34
		41 668	89,08

34. Les dépenses engagées au titre de la coopération technique sont particulièrement utiles à la réalisation de quatre objectifs de développement durable, à savoir les objectifs n° 8 (Promouvoir la croissance économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), n° 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation et encourager l'innovation), n° 15 (Préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes terrestres) et n° 17 (Partenariat mondial pour le développement). En 2021, ce sont 36 % des dépenses totales (16,9 millions de dollars) qui ont contribué directement à la réalisation de l'objectif n° 17, 19 % (8,9 millions de dollars) à la réalisation de l'objectif n° 9, 16 % à la réalisation de l'objectif n° 15 et 11 % à la réalisation de l'objectif n° 8 (voir TD/B/WP/317/Add.2, tableau 5).

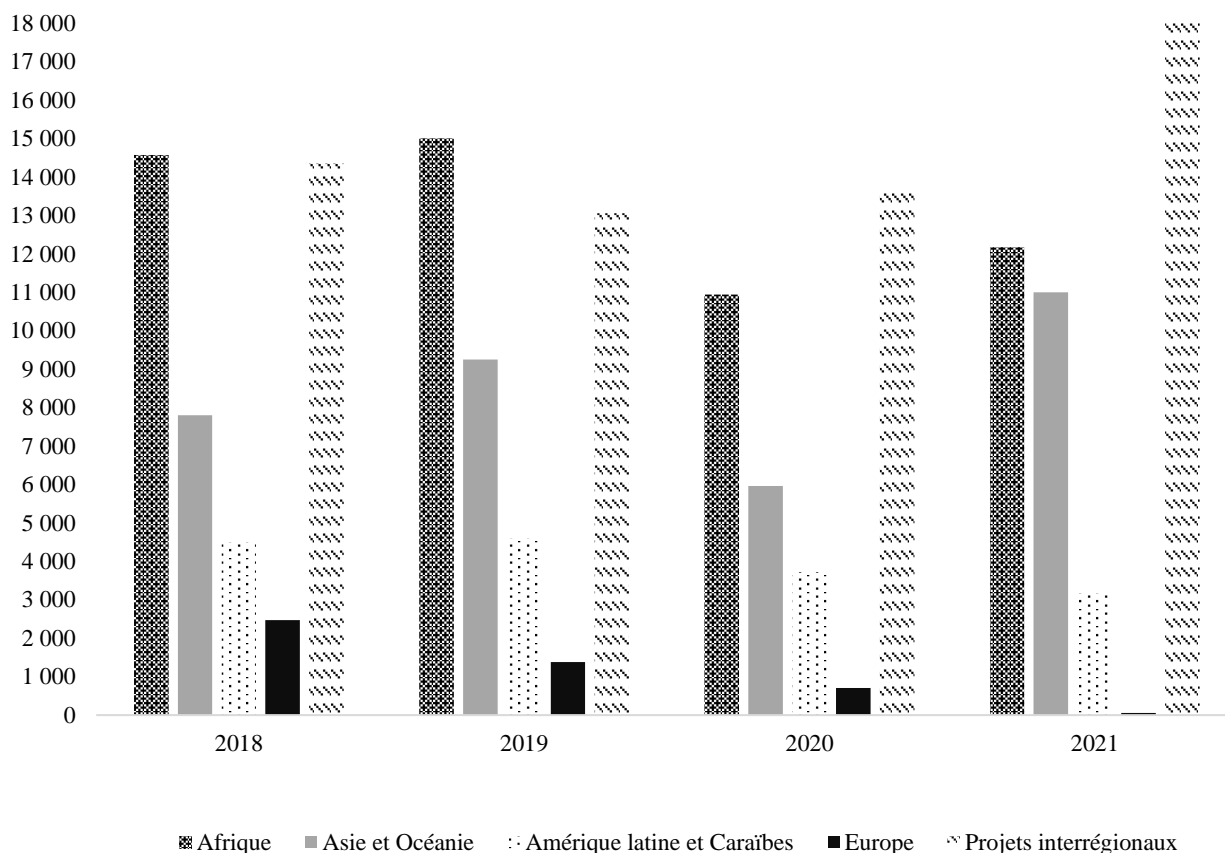
C. Dépenses par région

35. En 2021, les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux se sont élevées à 26,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 24 % par rapport à 2020. Quarante-six pour cent de ces dépenses (12,2 millions de dollars) sont allées à l'Afrique, dont 8,1 millions de dollars à des projets nationaux et 4,1 millions de dollars à des projets régionaux. Les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux menés en Afrique ont progressé de 11 % en valeur (fig. 6), mais ont été ramenées de 31 % à 26 % des dépenses totales de coopération technique entre 2020 et 2021 (fig. 7). L'augmentation des dépenses enregistrée dans la région concerne de nombreux produits de coopération technique, notamment la contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, les statistiques, les négociations commerciales et le système commercial international, et le commerce électronique et l'économie numérique.

Figure 6

Dépenses de coopération technique, par région, affectées à des projets nationaux et régionaux

(En milliers de dollars)



Note : Le montant des dépenses enregistrées en Amérique du Nord n'a été que de 8 066 dollars en 2021. Le montant des dépenses au Kazakhstan et au Turkménistan (690 000 dollars) a été comptabilisé dans les dépenses en Asie et Océanie.

36. Les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux en Asie et Océanie ont augmenté de 85 % et atteint 11 millions de dollars en 2021. De ce fait, leur part dans les dépenses totales est passée de 17 % en 2020 à 24 % en 2021. L'augmentation des dépenses au titre du SYDONIA, qui sont passées de 4,8 millions à 8,2 millions de dollars, sont pour beaucoup dans l'augmentation des dépenses dans la région³. Les dépenses au titre de quelques autres produits, dont les politiques et cadres régissant la concurrence et la protection du consommateur, l'entrepreneuriat au service du développement durable et le commerce électronique et l'économie numérique, ont aussi augmenté, mais dans une moindre mesure.

37. À l'inverse, les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont chuté à 3,2 millions de dollars (-15 % par rapport à 2020) et ont donc vu leur part dans les dépenses totales de coopération technique passer de 11 % en 2020 à 7 % en 2021. Le recul des dépenses au titre du SYDONIA et de la facilitation des affaires explique en grande partie cette baisse. Cependant, les dépenses au titre de certains produits tels que ceux qui concernent le commerce durable et l'environnement et la promotion et la facilitation de l'investissement, ont augmenté dans la région.

38. Les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux en Europe ont représenté 56 850 dollars en 2021, soit 0,1 % des dépenses totales. Il convient de noter que les dépenses au Kazakhstan et au Turkménistan, qui ont été comptabilisées dans les dépenses engagées en Europe en 2020, sont comptabilisées dans les dépenses engagées en Asie et Océanie en 2021, en raison de la nouvelle classification des régions. En 2021, les dépenses

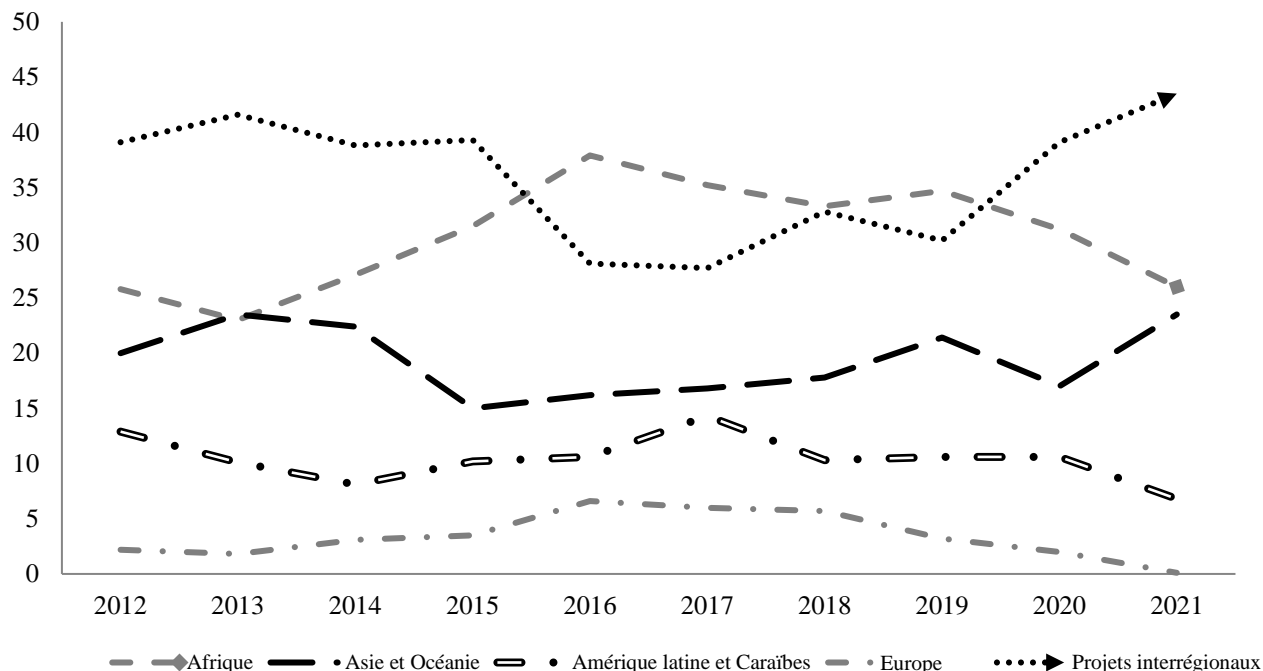
³ Les dépenses engagées au titre du SYDONIA au Kazakhstan et au Turkménistan en 2021, d'un montant de 590 000 dollars, ont été comptabilisées dans les dépenses en Asie et Océanie.

au Kazakhstan et au Turkménistan ont été de 693 087 dollars. En Amérique du Nord, une dépense de 8 066 dollars seulement a été enregistrée.

Figure 7

Part des dépenses totales annuelles de coopération technique, par région

(En pourcentage)

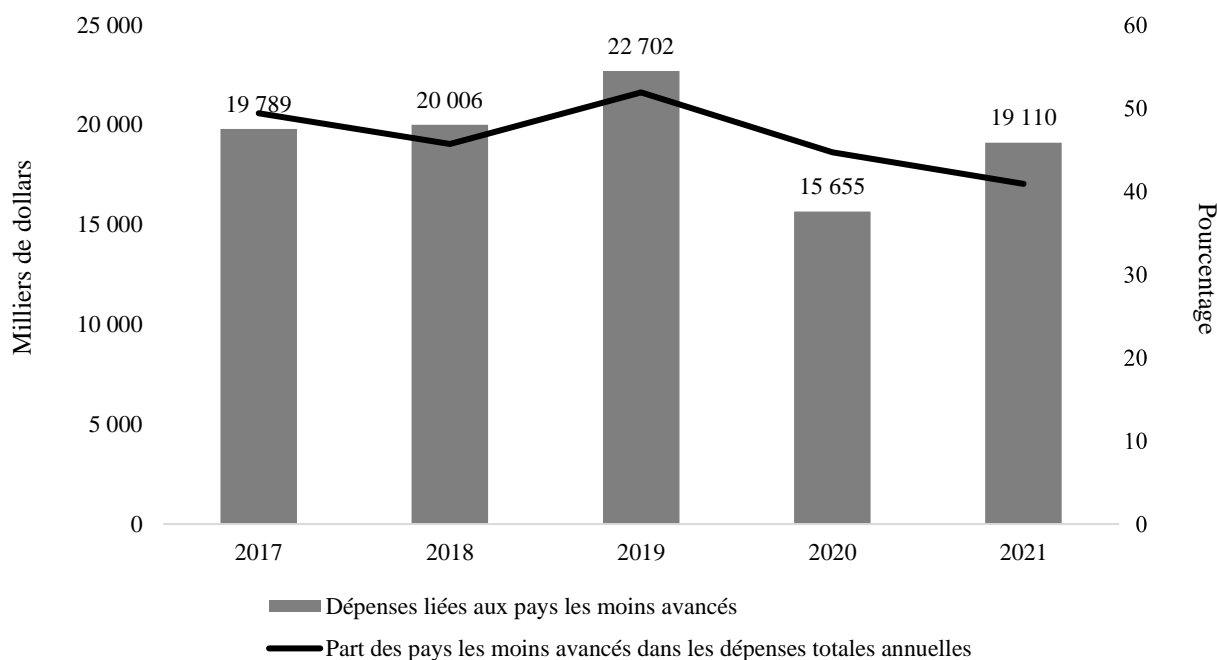


Note : Seules les dépenses engagées au titre des projets nationaux et régionaux sont prises en considération. Les dépenses engagées en Amérique du Nord ne sont pas représentées, car il n'a été enregistré qu'un montant de 8 066 dollars en 2021. Les dépenses engagées au Kazakhstan et au Turkménistan en 2021 (d'un montant de 690 000 dollars, soit 1,5 % des dépenses totales de coopération technique), sont comptabilisées dans les dépenses en Asie et Océanie.

D. Dépenses en faveur des pays les moins avancés

39. Les pays les moins avancés sont un groupe de pays considéré comme prioritaire dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Après une baisse en 2020, du fait de la pandémie de COVID-19, les dépenses de coopération technique en leur faveur sont reparties à la hausse, atteignant 19,1 millions de dollars en 2021 (+22 % par rapport à 2020) et représentant 41 % des dépenses totales (contre 45 % en 2020) (fig. 8). Sur ces dépenses, 9,9 millions de dollars (52 %) ont servi à l'exécution de projets nationaux en lien avec des produits tels que le SYDONIA, le SYGADE et la facilitation des affaires.

Figure 8

Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés

40. En 2021, huit des pays les moins avancés ont reçu une assistance technique de la CNUCED en matière de facilitation des affaires, et un grand nombre d'entre eux ont déjà obtenu des résultats tangibles sur le terrain. Par exemple, au Bénin, grâce au système de guichet unique mis en ligne en 2020 et enrichi de nouveaux services en 2021, le nombre d'immatriculations de sociétés a augmenté de 91 % entre 2020 et 2021. Les frais d'immatriculation, payés à l'État, ont augmenté dans la même proportion ; autrement dit, le projet a été rapidement amorti. Un tiers des chefs d'entreprise sont des femmes et la moitié d'entre elles ont moins de 30 ans.

41. Au titre du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a poursuivi ses activités d'assistance technique au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dans le cadre du projet régional « Faciliter les opérations de transit, de transport et de commerce en Afrique de l'Ouest pour améliorer la participation aux chaînes de valeur », et au Cambodge et en République démocratique populaire lao, dans le cadre du projet régional « Une nouvelle politique commerciale et une nouvelle stratégie d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ». Ces projets sont en bonne voie d'aboutir aux résultats attendus.

42. En 2021, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays les moins avancés a seulement reçu une contribution du Portugal (16 892 dollars). Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à augmenter leurs contributions.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Riposte à la pandémie de COVID-19 et coopération technique

43. Selon le Pacte de Bridgetown, les activités de coopération technique de la CNUCED devraient aider les pays à surmonter les difficultés que la pandémie de COVID-19 a aggravées ou révélées, bâtir la résilience aux futurs chocs économiques, par le renforcement des capacités productives, et favoriser le développement durable (voir TD/541/Add.2, par. 116).

44. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la CNUCED s'est employée, par la voie de la coopération technique, à aider les pays, en particulier les plus vulnérables, à faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire et à devenir plus résilients face aux chocs extérieurs. En 2021, elle a continué d'évaluer l'impact de la pandémie sur le commerce, l'investissement et le développement durable, notamment sur la situation macrofinancière des pays en développement, l'investissement en faveur du développement durable, la chaîne d'approvisionnement maritime, l'économie des océans et la stratégie commerciale. En outre, la CNUCED a fourni en temps voulu aux pays des recommandations, des activités de renforcement des capacités et des conseils techniques adaptés à leurs besoins. Par exemple, elle a mené un examen rapide de l'état de préparation du Zimbabwe à la facilitation du commerce dans les situations de crise, et engagé des examens analogues dans cinq autres pays⁴. Les pays soumis à cet examen non seulement reçoivent des recommandations particulières qui doivent leur permettre de se relever de la COVID-19, mais aussi des recommandations qui doivent les préparer aux crises à venir, par exemple sous la forme d'un plan de riposte rapide. La CNUCED s'est attelée à l'évaluation des besoins en capacités productives de l'Angola et de la Zambie afin d'aider ces pays à redéfinir leurs politiques de développement et à faire du renforcement de leurs capacités productives un instrument de résilience. Dans le domaine de la gestion portuaire, un module de formation en ligne visant à rendre les ports plus résilients aux pandémies a été suivi par 1 246 exploitants portuaires, fonctionnaires et autres parties prenantes (dont 37 % de femmes) originaires de 105 pays.

45. Les restrictions de déplacement induites par la pandémie de COVID-19 ayant continué de perturber ses activités de coopération technique pendant la plus grande partie de l'année 2021, la CNUCED s'est tournée vers des outils numériques pour mener à bien ses activités de renforcement des capacités et fournir des services consultatifs. Elle a adopté des méthodes d'apprentissage en ligne et élaboré ou étoffé des cours en ligne pour un nombre croissant de programmes, concernant notamment Train for Trade, la facilitation du commerce, la science, la technologie et l'innovation, le SYDONIA, le commerce et les questions de genre, les mesures non tarifaires, la concurrence et l'entrepreneuriat. De plus, plusieurs équipes de projet ont fourni une assistance technique au moyen d'outils numériques. Par exemple, sans le *Trade Facilitation Reform Tracker*, outil professionnel en ligne destiné à la gestion et au suivi des projets visant à la simplification et la facilitation du commerce, les comités nationaux de la facilitation des échanges de 19 pays n'auraient pas pu poursuivre leurs activités. Le programme SYDONIA est un autre bon exemple. Il a fourni une assistance aux pays utilisateurs qui souhaitaient automatiser davantage leurs procédures, réduire les interactions en présentiel et adopter des procédures zéro papier pour contrer les effets de la pandémie.

46. La pandémie de COVID-19 influe beaucoup sur le mode de prestation de la coopération technique. Elle a accéléré l'adoption de modes de prestation numériques par les équipes de projet et amené la CNUCED à repenser la manière dont la coopération technique devait être fournie. À l'issue de la pandémie, ces modes de prestation numériques, qui complètent les activités de formation et de renforcement des capacités en présentiel, deviendront des moyens pérennes pour la CNUCED de mener à bien sa stratégie de coopération technique.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

47. Selon le Maafikiano de Nairobi, les trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux (voir TD/519/Add.2, par. 92). Le Pacte de Bridgetown souligne que la CNUCED devrait poursuivre les travaux menés dans ses trois grands domaines d'action, en s'appuyant sur le Maafikiano de Nairobi et sur l'analyse directive du Pacte (voir TD/541/Add.2, par. 127).

⁴ Pour de plus amples renseignements, voir <https://unctad.org/topic/transport-and-trade-logistics/trade-facilitation/rapid-scan>.

48. En 2021, la CNUCED a continué de favoriser les synergies entre ses trois domaines d'action pour le bénéfice des États membres. Il n'est que voir, par exemple, ses travaux sur les zones économiques spéciales. Sur la base des études qu'elle a menées pour le *World Investment Report 2019: Special Economic Zones*⁵, avec le concours de l'Agence allemande de coopération internationale, la CNUCED a élaboré un manuel devant aider les décideurs à planifier et exploiter les zones économiques spéciales, compte tenu des changements induits par la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ce manuel a été lancé lors du septième Forum mondial de l'investissement, organisé par la CNUCED en 2021. En vue de diffuser les conclusions et recommandations qui y figurent, des activités de renforcement des capacités (des ateliers nationaux et un webinaire régional) ont été organisées à l'intention de divers décideurs et professionnels. De plus, en septembre 2021, un séminaire sur la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales et l'investissement dans les capacités productives a été organisé à l'intention de la communauté des zones économiques spéciales d'Amérique latine. Les enseignements tirés de ces activités alimenteront les études et les activités de renforcement des capacités qui seront menées en 2022. Afin que les zones économiques spéciales deviennent des instruments du développement durable, l'Alliance mondiale des zones économiques spéciales⁶ mettra en commun les connaissances spécialisées, les réseaux et les ressources de sept associations nationales, régionales et mondiales représentant 7 000 de ces zones dans le monde. Dans le cadre de cette alliance, la CNUCED poursuivra sa réflexion sur la manière dont les zones économiques spéciales peuvent contribuer au développement durable aux niveaux national et mondial. Plusieurs États membres de la CNUCED ont salué cette initiative à la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement.

3. Coopération entre les divisions et entre les institutions

49. Comme les années précédentes, la CNUCED s'est employée à promouvoir la coopération entre les divisions et entre les institutions afin de lutter contre la fragmentation, de renforcer les synergies et de maximiser l'impact des activités de coopération technique. En adoptant une approche intégrée pour l'exécution de ses activités opérationnelles, la CNUCED est mieux à même de tirer parti de ses connaissances spécialisées, de ses ressources et de ses réseaux pour aider les pays en développement à se relever de la pandémie et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. Comme il ressort de l'annexe I du présent rapport, les activités de coopération technique de la CNUCED sont riches d'exemples de coopération entre divisions et entre institutions. À cet égard, il convient de mentionner le programme conjoint de la CNUCED et de l'Union européenne pour l'Angola, qui a servi à la formation de partenariats globaux avec divers acteurs. Sur le plan interne, ce programme est le fruit des efforts concertés de quatre divisions⁷ et met à profit les compétences de la CNUCED dans sept domaines. Sur le plan externe, la CNUCED travaille en étroite coopération avec le Bureau du Coordonnateur résident en Angola, notamment dans le cadre de l'aide à l'élaboration d'une stratégie de transition sans heurts et de diverses activités d'assistance technique. En outre, le partenariat avec l'Union européenne consiste non seulement en un soutien financier, mais aussi en un partenariat stratégique, par la voie de politiques et plans d'action. Des activités d'appui technique, d'analyse et de formation ont aussi été menées de manière conjointe avec divers partenaires internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUD, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Au niveau national, des activités ont été menées sous la direction de la plupart des ministères et organismes publics d'Angola ou en étroite collaboration avec ceux-ci.

⁵ CNUCED, 2019 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.12, Genève).

⁶ Initiative lancée officiellement en mai 2022 (voir <https://unctad.org/news/new-global-alliance-special-economic-zones-boost-development> et <https://www.youtube.com/watch?v=FJlajyX4qzo>).

⁷ Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, Division du commerce international et des produits de base, Division de l'investissement et des entreprises, et Division de la technologie et de la logistique.

51. Le projet « Initiative mondiale pour le redressement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie » est un autre bon exemple de l'intérêt de la coopération entre les divisions et entre les institutions. Il fait appel aux compétences de sept entités du système des Nations Unies, à savoir la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et cinq commissions économiques régionales, afin de faciliter le redressement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et de renforcer leur résilience. À la CNUCED, cinq équipes relevant de deux divisions⁸ ont fourni une assistance technique dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la facilitation des affaires, de la comptabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, du commerce et des questions de genre, et du droit et de la politique de la concurrence. Suivant une approche cohérente et intégrée, le projet tend à trouver des solutions à quelques-uns des problèmes interdépendants qui empêchent la mise en place d'un écosystème favorable aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Les contributions des différentes organisations dépendent de leurs avantages comparatifs et sont complémentaires. Par exemple, les formations de la Commission économique pour l'Europe sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles figurent parmi les services fournis par les centres Empretec de la CNUCED en vue du développement des entreprises. Les centres Empretec sont présents dans une quarantaine de pays, à l'intérieur des réseaux nationaux de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ; ils fournissent un appui institutionnel à la diffusion et l'application des produits pertinents d'autres organismes.

4. Demandes des pays en développement

52. Selon des données extraites de sa base de données (interne) au 23 juin 2022, la CNUCED a reçu 62 demandes officielles de coopération technique, émanant de 38 pays et de huit organisations régionales et internationales, en 2021. Pendant la période 2018-2021, il y a eu au total 202 demandes pour lesquelles un financement était requis. Ces demandes concernaient principalement les cinq produits suivants : facilitation des affaires, commerce électronique et économie numérique, politiques et cadres régissant la concurrence et la protection du consommateur, entrepreneuriat au service du développement durable, promotion et facilitation de l'investissement. Neuf demandes pour lesquelles un financement était requis étaient sans lien avec les instruments de coopération technique de la CNUCED, et concernaient, par exemple, les capacités productives et les industries créatives.

53. Face au manque de financement, la CNUCED s'est mise à réfléchir à de nouvelles sources de financement et à des moyens innovants de mobiliser des fonds. Un bon exemple de ses efforts est fourni par le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, pour lequel les contributions versées par les donateurs sont passées de 2,2 millions de dollars en 2020 à 6,1 millions de dollars en 2021. Afin que le programme reste rentable, la méthode de gestion axée sur les résultats et le cadre de suivi et d'évaluation ont été renforcés. En 2021, la Suisse est venue s'ajouter à la liste des donateurs et un conseil consultatif des donateurs principaux a été créé. Ce conseil est composé de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suisse, qui contribuent chacun pour plus d'un million de dollars au financement pluriannuel et sans affectation préalable des activités relatives aux programmes. En juin 2022, la Suède a renforcé son soutien au programme et rejoint le comité consultatif des donateurs principaux. Le système de financement par programme a permis de réduire les incertitudes et de garantir une dotation en personnel appropriée et la continuité des interventions. En outre, grâce à la collaboration étroite avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et le PNUD dans le cadre du Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique, certaines activités relevant du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique ont pu être menées dans le Pacifique avec l'aide financière de l'Australie.

5. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

54. Le secrétariat a beaucoup fait pour l'adoption de l'outil centralisé de planification, de suivi et de publication d'informations, lancé en janvier 2021 et devant aider les

⁸ Division de l'investissement et des entreprises et Division du commerce international et des produits de base.

administrateurs et responsables de projets à planifier, gérer et suivre leurs projets selon les principes de la gestion axée sur les résultats (voir l'encadré).

Le point sur l'outil centralisé de planification, de suivi et de publication d'informations

Les travaux menés par le secrétariat en 2021 et au début de 2022 en vue de l'adoption du nouvel outil peuvent se diviser en trois phases.

Premièrement, fournir des formations, des documents d'orientation et d'autres services d'appui pour faire mieux connaître le nouvel outil aux responsables de projets.

Tous les responsables de projets ont dû suivre six cours d'initiation en ligne. En mars et mai 2021, ils se sont en outre vu proposer deux formations internes sur les problèmes particuliers que posait l'application du système à la CNUCED. Des lignes directrices pour l'enregistrement des projets dans le nouveau système ont été établies et diffusées en interne à leur intention. La CNUCED a apporté des contributions de fond à l'élaboration de consignes pour les responsables de projets inscrits au Compte pour le développement, compte tenu de la spécificité de ces projets. Un canal a été créé sur Microsoft Teams afin de regrouper les fichiers et documents concernant l'outil centralisé de planification, de suivi et de publication d'informations et de permettre les échanges de questions et de réponses par messagerie instantanée.

Deuxièmement, utiliser le nouvel outil pour la conception et l'approbation des nouveaux projets de la CNUCED.

À compter du 10 mai 2021, toutes les propositions de projets extrabudgétaires devaient être saisies dans le nouvel outil pour être examinées et approuvées. La CNUCED s'est efforcée de rendre son système électronique d'autorisation de gestion des fonds d'affectation spéciale compatible avec le nouvel outil, notamment en rationalisant et en minimisant la saisie de données. Au début de 2022, elle a mené à bien deux projets du Compte pour le développement en utilisant le nouvel outil pour la création des projets et l'allocation des fonds.

Troisièmement, importer les données relatives aux projets en cours dans le nouvel outil et enrichir les projets de données pertinentes.

Avec l'aide de l'équipe chargée du développement d'Umoja à New York, tous les projets extrabudgétaires de la CNUCED en cours d'exécution ont été importés dans le nouvel outil. Les responsables de projets ont ensuite été priés de saisir les données manquantes (par exemple, le cadre logique et les mots clés obligatoires tels que « objectifs de développement durable », « géographique », « genre », « handicap », etc.) afin que le nouvel outil regroupe véritablement toutes les données sur les projets. Cette troisième phase se poursuit.

Par la suite, il s'agirait de déterminer comment faire bon usage des données contenues dans le nouvel outil à des fins de suivi et de publication d'informations, par exemple pour la création de tableaux de bord. La CNUCED utiliserait les nouvelles fonctionnalités dès que l'équipe d'Umoja les aurait rendues disponibles afin que le nouvel outil permette un suivi des résultats efficace.

55. Des divisions ont fait en sorte que leurs activités opérationnelles soient davantage orientées vers les résultats et ont accordé plus d'importance au suivi et à l'évaluation. Par exemple, dès qu'une activité d'assistance technique de la CNUCED est terminée et quelque temps plus tard, la Division du commerce international et des produits de base, en application de son plan de suivi et d'évaluation des projets, recueille les réactions des participants, par la voie d'un formulaire, pour savoir s'ils mettent à profit les connaissances acquises. De plus, des contacts réguliers sont maintenus avec les bénéficiaires des projets de coopération technique afin de déterminer la mesure dans laquelle ils donnent suite aux recommandations qui leur ont été faites. Dans la Division de la technologie et de la logistique, l'équipe chargée de la facilitation du commerce se sert d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne pour produire des tableaux de bord, effectuer des enquêtes qui permettent d'évaluer la qualité des cours et d'améliorer encore les conditions d'apprentissage, et réunir des témoignages de participants qui montrent l'apport des formations.

56. En 2020, dans le cadre du programme sur le commerce électronique, un dispositif visant à surveiller la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue des évaluations

de l'état de préparation au commerce électronique a été créé. En 2021, encore plus d'efforts ont été faits pour promouvoir les synergies entre les partenaires de développement. Il s'est notamment agi de travailler plus étroitement avec les bureaux des coordonnateurs résidents dans les pays bénéficiaires pour déterminer les besoins techniques et financiers à satisfaire, d'aider à renforcer le dialogue multipartite et de faire figurer des recommandations visant à mettre le numérique au service du développement dans les dispositifs nationaux de coopération au développement. Le deuxième bilan du programme, établi en 2021, a montré que les pays s'appropriaient de plus en plus le processus de mise en œuvre et faisaient des progrès notables, en partie grâce au soutien des partenaires de développement.

6. Égalité des genres et autonomisation des femmes

57. En 2021, les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ont gagné en importance dans différents programmes de coopération technique. Par exemple, l'équipe chargée des questions de commerce et de genre a élaboré un nouveau module d'enseignement sur les liens entre le commerce et le genre, centré sur une analyse de la situation dans les pays les moins avancés. Un cours en ligne, établi à partir de ce module et du volume 1 du manuel de la CNUCED sur le commerce et le genre, a été suivi par 163 participants (dont 90 femmes) originaires de 60 pays, dont 25 pays relevant de la catégorie des pays les moins avancés. L'équipe chargée de la facilitation du commerce, en collaboration avec l'équipe chargée des questions de commerce et de genre, a mis au point un cours en ligne sur la prise en considération du genre dans les réformes visant à la facilitation du commerce, qui a été suivi par plus de 150 membres de comités nationaux de la facilitation des échanges. Dans le cadre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables, une nouvelle base de données visant à déterminer la proportion d'hommes et de femmes dans les conseils d'administration des différentes bourses du Groupe des Vingt a été mise en place et une note de synthèse sur l'égalité des genres a été publiée.

58. Le programme SYDONIA, principal programme de coopération technique de la CNUCED, a toujours promu l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, aussi bien dans la composition des équipes locales chargées de son application et des équipes nationales d'agents des douanes que dans la sélection des formateurs et des stagiaires. En outre, une stratégie pour la parité des genres a été établie. Elle met en évidence les principaux obstacles à surmonter, définit des cibles mesurables, établit les objectifs intermédiaires à atteindre pour relever progressivement le ratio femmes/hommes, détermine les domaines dans lesquels il convient d'agir pour pérenniser les changements apportés et propose des outils de suivi et d'évaluation.

7. Stratégie de coopération technique

59. Le Pacte de Bridgetown, adopté à l'issue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dispose qu'en concertation avec les États membres, le secrétariat devrait élaborer une stratégie globale et cohérente de coopération technique, dans laquelle il définirait les priorités des activités de coopération technique que la CNUCED mènerait dans le cadre de son mandat (TD/541/Add.2, par. 115). À cette fin, les États membres ont examiné un projet de stratégie de coopération technique à la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, en février 2022, et formulé des observations. Le texte final de la stratégie de coopération technique de la CNUCED a été adopté à la soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement (voir TD/B/69/4/Add.1).

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

60. La présente section est consacrée aux principales contributions que la CNUCED a apportées au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action », à la faveur d'activités menées aux niveaux national, régional et mondial.

61. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives coordonne la participation de ses membres au Groupe des Nations Unies pour le

développement durable et propose de traiter du commerce et des questions connexes selon une démarche cohérente. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, il offre un lieu de dialogue en vue de la définition d'une assistance technique modulable, qui permette d'établir des programmes conjoints ciblés et dûment financés, grâce auxquels l'action dans les pays sera plus cohérente et plus efficace.

62. Au niveau national, en 2021, la CNUCED a participé aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable suivants :

a) Afrique (Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Angola, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zimbabwe ;

b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Égypte, Iraq et Maroc ;

c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Viet Nam ;

d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turkménistan et Türkiye ;

e) Amérique latine et Caraïbes : Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti et Uruguay.

63. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions a maintenu le contact avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et avec les commissions régionales de l'ONU afin de faciliter le partage des pratiques optimales mises en évidence par les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il a aussi poursuivi sa coopération avec les coordonnateurs résidents au titre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

64. Au niveau mondial, une réunion consacrée au Groupe interinstitutions a été organisée le 21 septembre 2021, avant la quinzième session de la Conférence. Sur le thème « Unir nos forces pour guider les pays sur une nouvelle voie de développement », elle visait à faire mieux connaître le Groupe interinstitutions aux États membres, coordonnateurs résidents et donateurs.

IV. Conclusions et perspectives

65. Après la crise de la COVID-19, en 2020, les activités de coopération technique de la CNUCED ont repris en 2021, comme il ressort à la fois du nombre des prestations et du montant des fonds mobilisés. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont atteint le montant sans précédent de 51,2 millions de dollars. Des donateurs essentiels, dont des pays développés et des pays en développement, ont augmenté leur soutien financier aux activités de coopération technique. Les dépenses de coopération technique ont progressé sensiblement et atteint le montant record de 46,8 millions de dollars. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les restrictions de déplacement induites par la pandémie ont perduré pendant la plus grande partie de l'année 2021. Il montre combien la CNUCED a su s'adapter rapidement à ce nouvel environnement opérationnel.

66. Alors que la CNUCED continue d'apporter aux pays en développement une assistance technique qui doit les aider à se relever de la pandémie, des tensions géopolitiques sont la cause ou le facteur aggravant d'une nouvelle crise, à la fois alimentaire, énergétique et financière, qui frappe les pays en développement, et encore plus durement les plus vulnérables d'entre eux. Pour aider ces pays à devenir plus résilients face aux crises actuelles et futures et les épauler dans la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED concevra et exécutera ses activités de coopération technique de manière souple et innovante. Forte de l'expérience directe qu'elle a pu en avoir pendant la pandémie et de la bonne compréhension qu'elle a acquise des avantages et des inconvénients des différents modes de prestation, la CNUCED fera un usage optimal des outils numériques afin que ses activités de coopération technique soient les plus flexibles, les plus résilientes, les plus efficaces, les plus adaptées aux objectifs visés.

67. Il est essentiel que la CNUCED reçoive des contributions financières pérennes et prévisibles des États membres et des partenaires de développement pour remplir ses objectifs de coopération technique. La CNUCED souhaite que les donateurs soient plus nombreux à verser des contributions pluriannuelles et que ces contributions aient moins souvent une affectation prédéterminée, car elle pourra ainsi mieux planifier ses activités, améliorer les synergies entre elles et répondre rapidement à la demande des pays en développement. Au niveau du secrétariat, la CNUCED coordonnera mieux ses activités de collecte de fonds, renforcera la relation avec les donateurs existants et s'en adjointra de nouveaux de manière à pouvoir répondre à un plus grand nombre de demandes des États membres en temps voulu.

68. En 2021, la CNUCED a continué de participer activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Pour la première fois, les fonds mobilisés par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont atteint un montant de 1,8 million de dollars. Afin d'avoir un meilleur accès au financement par la voie de ces mécanismes de plus en plus importants, la CNUCED intensifiera sa collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents, en cherchant à gagner en visibilité sur le terrain, participera davantage à l'élaboration des plans d'aide au développement des Nations Unies et coordonnera mieux ses efforts de mobilisation de fonds au niveau des pays.
